



**Stratégie pour le
Mouvement international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
relative au
rétablissement des liens familiaux
(et plan de mise en œuvre)
(2008-2018)**

Document préparé par l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, en consultation avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, août 2007

La version originale de ce document est le texte anglais

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Vision d'avenir et introduction | 3 |
| 2. Stratégie de rétablissement des liens familiaux | 5 |
| 2.1. Rétablissement des liens familiaux : rôle des composantes du Mouvement | 5 |
| 2.2. L'état actuel du Réseau des liens familiaux | 9 |
| 2.3. L'environnement externe | 11 |
| 2.4. Les objectifs stratégiques | 14 |
| Tableau synoptique | 15 |
| 3. Plan de mise en œuvre pour le Mouvement | 16 |
| Objectif stratégique 1 : Améliorer les capacités et les prestations en matière de rétablissement des liens familiaux | 17 |
| Objectif stratégique 2 : Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement | 24 |
| Objectif stratégique 3 : Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux | 30 |
| 4. Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie | 34 |
| 5. Ressources pour la mise en œuvre | 34 |
| Glossaire | 36 |

1. Vision d'avenir et introduction

Chaque fois que des personnes sont séparées ou sans nouvelles de leurs proches du fait d'un conflit armé, d'autres situations de violence, d'une catastrophe naturelle ou d'autres situations de crises humanitaires, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux.

Dans divers contextes – conflits armés, autres situations de violence, catastrophes naturelles et d'origine humaine, migrations internationales et d'autres circonstances tragiques – d'innombrables personnes tentent d'obtenir des nouvelles des membres de leur famille. Le respect de l'unité familiale est au cœur du respect de la dignité humaine. Le bien-être d'une personne dépend en grande partie de sa capacité à maintenir des liens avec ses proches ou du moins à être informée de leur sort. Les diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforcent depuis des décennies de rétablir les liens familiaux (RLF). Ce service unique, avec le soutien moral qu'il apporte, est au cœur de l'action humanitaire du Mouvement. De fait, chaque année, les bénéficiaires de ces activités se comptent par centaines de milliers.

Le terme « rétablissement des liens familiaux » (RLF) est le terme générique utilisé pour désigner diverses activités visant à prévenir les séparations et les disparitions, à rétablir et maintenir des liens entre les membres d'une famille et à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues. Ces activités sont souvent liées au soutien psychologique, juridique et matériel fourni aux familles et aux personnes touchées, aux programmes de réinstallation ou de réinsertion, et aux services de protection sociale. D'autres activités comprennent la gestion des dépouilles humaines et l'identification médico-légale.

Le CICR est fermement résolu à venir en aide aux personnes sans nouvelles de leurs proches. Souhaitant réaffirmer et honorer les engagements pris lors de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les disparus et leurs familles (2003), ainsi que dans le cadre de l'Agenda pour l'action humanitaire de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2003), le CICR a lancé une initiative mondiale visant à développer les capacités du Mouvement en matière de rétablissement des liens familiaux. La *Stratégie RLF pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* est le fruit de cette initiative. Elle constitue aussi la réaffirmation de la volonté du CICR d'aider les Sociétés nationales à assumer leurs obligations en matière de RLF, telles que les définissent les Statuts du Mouvement et les résolutions adoptées lors des Conseils des Délégués et des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Aujourd'hui, le Réseau des liens familiaux (formé par l'Agence centrale de recherches, les agences de recherches des délégations du CICR et les services de recherches des Sociétés nationales) doit relever des défis de taille. Le manque de compréhension des activités de rétablissement des liens familiaux dans le Réseau, ainsi qu'un engagement et un sens des responsabilités insuffisants, des ressources limitées, des situations humanitaires toujours plus graves et complexes et le nombre croissant d'autres acteurs intervenant dans ce domaine d'activité traditionnel du Mouvement, signifient que des efforts importants doivent être déployés si les composantes du Mouvement veulent rester des acteurs importants.

Le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale ont tous une responsabilité à l'égard de la création, du renforcement et du maintien du Réseau des liens familiaux. L'efficacité de ce réseau international unique dépend de la capacité de ses composantes à renforcer leurs capacités, à intensifier leur coopération et à établir des priorités d'action. Pour gérer ces questions, le Mouvement doit adopter une approche plus internationale du renforcement des capacités au sein du Mouvement en :

- intensifiant la participation des Sociétés nationales ;
- renforçant l'efficacité des opérations du CICR et son approche de partenariat avec les Sociétés nationales dans le cadre des opérations ;
- augmentant la coopération entre le CICR et la Fédération internationale afin de soutenir tant le développement des Sociétés nationales que leur intervention en matière de RLF.

La *Stratégie RLF pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* s'appuie sur les Statuts du Mouvement et les résolutions des Conférences internationales et des Conseils des Délégués, et trouve son fondement dans l'« Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (Accord de Séville, Conseil des Délégués, novembre 1997) et ses Mesures supplémentaires (Conseil des Délégués, Séoul, novembre 2005). La Stratégie n'est pas une « création ex nihilo ». Elle s'appuie en effet sur les forces et les connaissances des services de recherches des Sociétés nationales ainsi que sur l'expérience et les compétences du CICR, et s'efforce de définir une approche stratégique cohérente devant permettre de renforcer notre action aux niveaux local et international.

Tout processus de changement, pour avoir un impact, exige du temps et nécessite des ressources. La *Stratégie RLF pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* reconnaît l'importance de la tâche à accomplir ; elle est donc le signe que le Mouvement entend s'engager à long terme dans ce domaine.

2. Stratégie de rétablissement des liens familiaux

2.1. Rétablissement des liens familiaux : rôle des composantes du Mouvement

Les activités de RLF des composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en général, et du CICR et des Sociétés nationales en particulier, trouvent leur fondement dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, les Statuts du Mouvement, et les résolutions des Conférences internationales et des Conseils des Délégués. Elles s'appuient en outre sur les résolutions des réunions statutaires de la Fédération internationale, ainsi que sur les documents de politique générale du CICR, de chaque Société nationale et de la Fédération internationale.

Selon le droit international, toute personne a le droit de connaître le sort des membres de sa famille qui ont disparu, ainsi que de correspondre et de communiquer avec ses proches dont elle a été séparée. Néanmoins, les autorités de l'État (y compris les forces armées de sécurité) peuvent ne pas avoir la capacité et/ou la volonté de faire en sorte que ces droits soient respectés, alors que cette responsabilité leur incombe au premier chef.

La principale force du Mouvement est qu'il peut offrir un réseau mondial de RLF et, simultanément, un réseau communautaire dans chaque pays, qui peut appliquer les mêmes principes et les mêmes méthodes de travail. Ainsi le Mouvement peut obtenir de meilleurs résultats que tout autre organisme humanitaire au monde.

Les composantes compétentes du Mouvement s'acquittent de leurs rôles respectifs en matière de RLF chaque fois, et aussi longtemps qu'il le faut. Le but est de répondre aux besoins des personnes dont les proches sont sans nouvelles ou séparés par suite de situations spécifiques, telles que :

- les conflits armés ou autres situations de violence ;
- les catastrophes naturelles ou d'origine humaine ;
- les mouvements de population, notamment les migrations internationales ;
- les autres situations ayant un impact sur le plan humanitaire, où les capacités et les mandats spécifiques des composantes du Mouvement, et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentent une valeur ajoutée.

Les activités de RLF peuvent revêtir différents aspects, en fonction de la situation et du contexte :

- l'organisation des échanges de nouvelles familiales ;
- les recherches de personnes ;
- l'enregistrement et le suivi des personnes (enfants ou adultes) afin de prévenir leur disparition et de pouvoir informer leur famille ;
- le regroupement familial et le rapatriement ;
- la collecte, la gestion et la transmission d'informations relatives aux personnes décédées (localisation, récupération et identification) ;
- la transmission de documents officiels, tels que des certificats de naissance, des papiers d'identité ou divers autres certificats émis par les autorités ;
- la production d'attestations de détention individuelle et de documents attestant d'autres situations qui ont mené à l'enregistrement individuel ;
- l'émission de documents de voyage du CICR ;
- le suivi de l'intégration des personnes qui ont retrouvé des membres de leur famille ;
- la promotion et le soutien de l'établissement de mécanismes permettant de faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

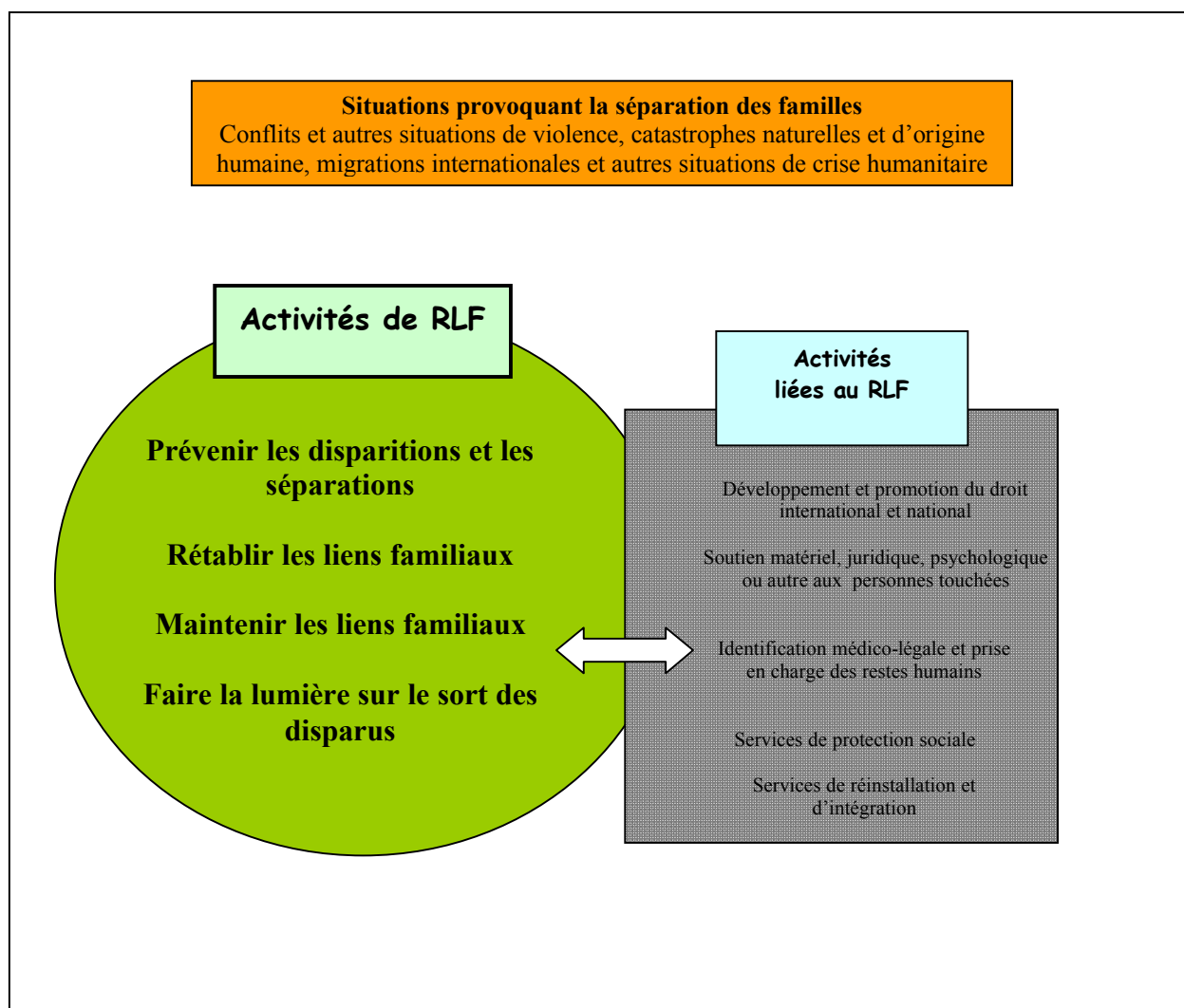
Pour mener ces activités, il est nécessaire d'entretenir des relations suivies avec les autorités et d'entreprendre des démarches régulières auprès d'elles au sujet du droit des personnes à faire part et à être informées du lieu où se trouvent leurs proches, ou de leur sort.

Ces activités se recoupent souvent avec d'autres, dont :

- le développement et la promotion du droit international, et le soutien à son application, notamment la réforme des lois existantes le cas échéant ;
- la gestion des restes humains et l'identification médico-légale ;
- le soutien matériel, juridique et psychologique aux familles des personnes disparues ;

- des services de réinstallation ou des programmes de réintégration pour les groupes vulnérables lorsque le regroupement familial a échoué ou n'est pas envisageable, comme dans le cas des enfants des rues ;
- la réintégration, qui peut être nécessaire malgré un regroupement familial réussi (par exemple dans le cas d'enfants auparavant associés aux forces combattantes) ;
- les services de protection sociale.

Rétablissement des liens familiaux



De telles activités exigent une approche transversale et impliquent presque toujours la nécessité de collaborer avec des intervenants extérieurs au Mouvement, notamment le secteur privé.

Pour la sécurité des individus, il est crucial de veiller à la protection des données personnelles et à la gestion confidentielle de toute autre information sensible. Cela vaut notamment lors de l'utilisation de réseaux publics d'information, de la transmission de données par des moyens électroniques, de la conduite de recherches actives sur le terrain, ou en cas de recours à d'autres organisations ou individus.

Il est par ailleurs indispensable d'assurer la sécurité des travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le terrain.

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires soulignent, une fois encore, l'importance cruciale de la coordination des efforts déployés par les composantes du Mouvement pour optimiser l'assistance fournie aux victimes. Ces textes confirment en outre la notion organisationnelle de « rôle directeur » fondée sur les compétences spécifiques conférées à chaque composante du Mouvement par les Conventions de Genève, les Statuts du Mouvement et/ou les résolutions de la Conférence internationale. La notion de rôle directeur suppose l'existence d'autres partenaires ayant des droits et des responsabilités dans ce domaine.

Le rôle du CICR

En tant qu'institution neutre et indépendante, le CICR a pour rôle d'apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux ou non internationaux et d'autres situations de violence. L'article 5.3 des Statuts du Mouvement étend ce rôle à d'autres types de situations et constitue le fondement permanent qui permet au CICR de prendre toute initiative humanitaire compatible avec son rôle d'institution et d'intermédiaire spécifiquement neutre et indépendant.

Le CICR a la tâche importante de rappeler aux autorités les obligations qui leur sont attribuées en vertu du droit international humanitaire et d'autres branches du droit applicables au rétablissement des liens familiaux, et d'intervenir directement sur le terrain au moment et pour le temps nécessaires et possibles. À cet égard, le CICR adopte une approche globale des activités de rétablissement des liens familiaux et vise à prévenir les séparations, à rétablir et maintenir les liens familiaux, à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et à fournir un soutien aux familles. Les enfants non accompagnés séparés de leurs familles sont un sujet de préoccupation particulier pour le CICR, vu leur vulnérabilité, tout comme d'autres personnes touchées, notamment les femmes seules à la tête d'un ménage.

Le rôle du CICR dans le domaine du RLF, notamment son rôle directeur au sein du Mouvement, est défini plus précisément dans les instruments suivants :

- les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
- les Statuts du Mouvement (article 5), en particulier l'article 5, par. 2, alinéa e), aux termes duquel le CICR a notamment pour rôle « d'assurer le fonctionnement de l'Agence centrale de recherches (ACR) prévue par les Conventions de Genève » ;
- les résolutions des organes statutaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En particulier les résolutions respectives des XXV^e et XXVI^e Conférences internationales (Genève, 1986 et 1995), qui attirent l'attention des États sur « le rôle de coordonnateur et de conseiller technique de l'ACR du CICR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements » ;
- les résolutions du Conseil des Délégués, et l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires.

En plus de ses responsabilités en matière d'opérations, le CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, est chargé de coordonner, conseiller et renforcer les capacités en matière de RLF de ses partenaires au sein du Mouvement, que ce soit en situation de conflit ou dans d'autres situations de violence, lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de migration internationale ou de toute autre situation de crise humanitaire nécessitant une intervention du Mouvement.

L'ACR assure la cohérence au sein du Réseau et fournit aux Sociétés nationales une méthodologie et des lignes directrices.¹

En vertu de son rôle de coordonnateur, l'ACR décide des mesures à prendre dans les situations de conflit armé ou autres situations de violence, tandis que dans les autres situations exigeant une action au niveau international, elle coordonne les activités des services de recherches des Sociétés nationales, de manière à garantir la réponse commune la plus efficace possible aux besoins en RLF.

En tant que conseiller technique, l'ACR définit les pratiques de travail que les services de recherches doivent adopter dans toutes les situations. Des séminaires de formation et des réunions régionales sont organisés pour faciliter l'échange d'expériences et rassembler des connaissances communes.

Le rôle des Sociétés nationales

Les fonctions des Sociétés nationales sont définies à l'article 3 des Statuts du Mouvement. Elles « accomplissent leurs tâches humanitaires conformément à leurs propres statuts et leur législation nationale » et servent d'auxiliaires de leurs pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Leur rôle est en particulier d'aider les

¹ Comme la publication *Rétablissement des liens familiaux : guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* (CICR, 2001) et les *recommandations et conclusions de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les personnes disparues et leurs familles* (2003).

victimes des conflits armés, comme prévu dans les Conventions de Genève, et les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence nécessitant leur assistance (articles 3.1 et 3.2). Elles contribuent autant que possible au développement des autres Sociétés nationales (article 3.3). L'Accord de Séville souligne qu'une Société nationale est responsable de son propre développement.

Comme mentionné dans la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les Sociétés nationales ont à jouer un rôle important en tant que membres du Réseau international, dans les recherches et le regroupement familial. Elles doivent poursuivre leur action aussi longtemps que le besoin persiste, parfois bien au-delà de la fin d'un conflit ou bien après une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou une situation d'urgence.

Les Sociétés nationales sont en outre appelées à intervenir conformément aux résolutions des Conférences régionales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux documents de politique générale établis au sein de la Fédération internationale. Ces textes couvrent les situations de migration et de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

Le Mouvement ayant la responsabilité de préserver ou rétablir l'unité familiale, les Sociétés nationales doivent intégrer leurs activités de RLF dans un plan d'action global. Il leur incombe également d'attirer l'attention du public, des organismes humanitaires et des gouvernements sur leur action et sur l'importance de leurs activités de RLF.

Chaque Société nationale est individuellement responsable de mettre en place ou de consolider un réseau national efficace pour mener à bien des activités de RLF. En fonction des circonstances, les Sociétés nationales sont appelées à collaborer avec l'ACR, avec les délégations du CICR concernées et/ou avec les services de recherches d'autres Sociétés nationales. Elles décideront de l'action à entreprendre lors de catastrophes nationales, et peuvent faire appel au CICR lorsqu'elles n'ont pas les capacités suffisantes pour répondre aux besoins en RLF.

Le rôle du Secrétariat de la Fédération internationale

Le Secrétariat de la Fédération internationale, dont les fonctions sont définies à l'article 6 des Statuts du Mouvement et dans l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, a un rôle directeur en matière de développement des Sociétés nationales et de coordination du soutien institutionnel apporté au développement de ces dernières.

Les Statuts du Mouvement ne mentionnent pas spécifiquement le rôle joué par la Fédération internationale en matière de RLF. Néanmoins, le Secrétariat de la Fédération s'assure, en coordination avec le CICR, que les activités de RLF sont bien incluses dans les plans de développement des Sociétés nationales ; il veille également à ce que les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe soulignent le rôle et l'importance des activités de recherches.

Quand une catastrophe naturelle ou d'origine humaine survient, le Secrétariat veille à ce que les évaluations de la situation tiennent compte des besoins en RLF, ainsi que de la capacité d'intervention, dans ce domaine, des Sociétés nationales des pays touchés. Le Secrétariat est par ailleurs chargé d'assurer la liaison avec le CICR, en particulier avec l'ACR (pour permettre à l'institution de remplir correctement son rôle directeur), de même que de veiller à la coopération dans le cadre du déploiement sur le terrain de délégués chargés des recherches.

2.2. L'état actuel du Réseau des liens familiaux

Pour pouvoir déterminer comment le Mouvement parviendra à concrétiser sa vision d'avenir dans le domaine du RLF, il est nécessaire de connaître les capacités actuelles des services de recherches des Sociétés nationales, de l'ACR et des délégations du CICR ; les problèmes clés doivent également être recensés.

Les capacités des Sociétés nationales

En 2005, un processus de cartographie mondiale a été lancé afin d'évaluer les capacités des services de recherches des Sociétés nationales. En une année, 154 Sociétés nationales (souvent en consultation avec les délégations du CICR) ont rempli l'instrument d'évaluation en matière de RLF.

L'évaluation des capacités portait sur cinq domaines essentiels :

- l'appropriation des programmes ;
- la planification et l'organisation des programmes ;
- les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser et gérer les activités de RLF ;
- le réseau de relations ;
- les outils et autres ressources nécessaires pour agir avec professionnalisme et efficacité.

Dans l'ensemble, l'évaluation indique un manque d'engagement pour les activités de RLF dans les Sociétés nationales. Même si certaines Sociétés nationales reconnaissent que les activités de RLF font partie de leurs responsabilités, généralement, le RLF n'est pas considéré comme une activité prioritaire qui devrait être placée au cœur de l'intervention humanitaire du Mouvement. Alors que certaines Sociétés nationales sont bien à même de mener des activités de RLF, il apparaît que le niveau de capacité est inégal, parfois même insuffisant, à l'intérieur du Réseau. Très peu de Sociétés nationales ont évalué les besoins en RLF ; or, de telles évaluations sont importantes pour pouvoir identifier les individus et les populations ayant besoin d'assistance, ainsi que pour permettre la planification des programmes, l'attribution des ressources et la prestation de services.

Quelques Sociétés nationales ont une bonne compréhension du RLF et possèdent les compétences nécessaires pour conduire et gérer des activités dans ce domaine, mais la majorité des Sociétés nationales pourraient améliorer leurs prestations. Les outils et les ressources affectés aux programmes doivent encore être développés pour que les Sociétés nationales puissent fournir des services professionnels et efficaces. Sans les connaissances, les compétences et les ressources matérielles requises pour mener à bien les activités de RLF, il est impossible de répondre aux besoins.

Il est essentiel d'établir et de maintenir des relations avec les autres composantes du Mouvement, et les organismes humanitaires, les autorités nationales, et les individus et les populations touchés : une Société nationale ne peut, sans cela, engager un dialogue stratégique, mettre en place des services ciblés et diffuser des informations. Pourtant, dans leur majorité, les Sociétés nationales n'ont que peu ou pas de relations de ce type, et peu, ou pas, de contacts réguliers avec les autres composantes du Mouvement au sujet des activités de RLF, que ce soit au niveau de la stratégie ou de la prestation de services.

Globalement, les services de recherches des Sociétés nationales disposent d'une capacité insuffisante pour définir et couvrir les besoins en RLF. Le Mouvement devra relever des défis majeurs s'il entend créer un réseau international vraiment fonctionnel, permettant de venir en aide aux personnes sans nouvelles de leur famille. Il existe néanmoins des atouts au sein des Sociétés nationales, dans tous les domaines couverts par l'évaluation des capacités. Le Réseau doit capitaliser sur ces forces, en utilisant mieux les informations, les compétences, les outils et les ressources pour augmenter la capacité de chaque Société nationale, et renforcer ainsi le Réseau dans son ensemble.

La capacité du CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique en matière de RLF

En 2006, le CICR/ACR a commencé une évaluation de sa capacité à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique auprès des Sociétés nationales dans le domaine du RLF. Cette évaluation a été réalisée par le biais d'entretiens avec le personnel au siège, de questionnaires soumis au terrain et de visites impliquant d'autres acteurs humanitaires, des autorités nationales et certaines Sociétés nationales.

L'évaluation a porté sur plusieurs domaines essentiels :

- le rôle de coordonnateur et de conseiller technique ;
- la gestion et le développement des ressources humaines ;
- les méthodes et les outils de RLF.

L'évaluation a mis en évidence l'importance de la proximité du CICR avec les individus et les populations, grâce à sa présence extensive et permanente sur le terrain, et à la force qu'il en tire. Sa solide expérience dans le domaine du RLF et sa capacité à mobiliser des ressources financières sont deux atouts reconnus qui pourraient être mieux exploités. Quoi qu'il en soit, le CICR pourrait en faire plus pour intégrer le RLF dans la planification d'urgence. Le déploiement systématique de spécialistes du RLF dans les situations émergentes ou dans la phase initiale des nouvelles opérations contribuerait tant aux évaluations qu'à la planification.

La définition et le positionnement des activités de RLF au sein même du CICR jouent un rôle important pour la communication, la promotion et le lobbying, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Il apparaît nécessaire de définir clairement ce que recouvre le rôle de coordonnateur et de conseiller technique, et le RLF lui-même. Cette terminologie n'est pas comprise de la même manière au sein du CICR, ce qui a un impact sur la compréhension de ces concepts par les Sociétés nationales et d'autres intervenants extérieurs au Mouvement. Une terminologie claire devrait être utilisée de façon cohérente dans toute documentation ou communication relative au RLF.

Une des forces de l'ACR est sa compétence en matière de protection et de gestion des données personnelles, et sa tradition de confidentialité. Ces atouts ne doivent pas être sous-estimés.

D'un autre côté, le CICR/ACR pourrait renforcer son rôle relatif à la garantie de la qualité d'ensemble en définissant clairement les résultats attendus en matière de RLF et en déterminant des indicateurs de suivi et de gestion des performances. Des consultations systématiques des bénéficiaires constitueraient en outre une occasion d'en apprendre davantage sur leurs besoins et leurs attentes.

La gestion des connaissances en matière de RLF influence de manière significative l'efficacité avec laquelle le Réseau et le CICR mènent leur action dans ce domaine. Des instruments et des outils sont disponibles, mais ils ne sont souvent pas connus, ou ne sont pas utilisés de façon cohérente. Des outils de pointe, accessibles et de bonne qualité sont essentiels pour améliorer les performances et augmenter la visibilité du CICR et des Sociétés nationales dans le domaine du RLF.

En tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, l'ACR a un rôle de facilitateur et de guide. Cependant, à cet égard, le CICR/ACR doit améliorer sa compréhension des besoins du Réseau et de ses activités. Le CICR pourrait renforcer ce rôle en visant à devenir un centre d'excellence tout en élargissant l'accès de l'ensemble du Réseau aux connaissances, aux principes et aux outils des activités de RLF. De plus, le CICR/ACR pourrait s'appuyer davantage sur l'expérience et l'intérêt des Sociétés nationales pour renforcer les capacités de l'ensemble du Réseau.

Globalement, le CICR/ACR dispose d'une capacité suffisante pour accomplir ses tâches traditionnelles, mais un investissement supplémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités des Sociétés nationales et exploiter les ressources disponibles au sein du Mouvement.

2.3. L'environnement externe

Les activités de RLF se déroulent dans un environnement en constante évolution, auquel le Mouvement doit constamment s'adapter. L'évolution de la nature des conflits et autres situations de violence, le nombre croissant de catastrophes naturelles et d'origine humaine, les mouvements massifs de populations et les situations sociales oubliées sont autant de facteurs qui, tout comme l'émergence de nouvelles technologies, ont une incidence sur l'environnement dans lequel le Mouvement déploie ses activités de RLF :

Conflits et autres situations de violence

- Aujourd'hui, les conflits internes et autres situations de violence interne représentent la majorité des cas de violence armée. Cette évolution se caractérise par la prolifération des armes et par un exode massif des populations rurales qui, en affluant vers les villes, font naître des centres urbains tentaculaires dans de nombreux pays. Dans ces situations, les familles sont dispersées, des combattants et des civils sont blessés, des personnes sont tuées et ne sont pas correctement identifiées, et d'autres sont détenues sans que quiconque en soit averti. De plus, des régions deviennent inaccessibles et les moyens de communication sont perturbés. Alors que le nombre total de réfugiés a diminué ces dernières années pour atteindre environ 8,4 millions de personnes², le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, chassées par des conflits et autres situations de violence, est actuellement estimé à 23,7 millions, touchant une cinquantaine de pays.³

Catastrophes naturelles ou d'origine humaine

- Les changements climatiques mondiaux exerceront, pense-t-on, toute une série d'effets sur le milieu naturel, les sociétés et les économies. Les scientifiques prévoient une augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes ; du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'impact de la pauvreté sur la capacité des individus à se déplacer, il est probable qu'un nombre croissant de personnes seront vulnérables aux catastrophes naturelles. Rien qu'entre 2004 et 2006, des millions de personnes ont été contraintes au déplacement, tandis que des centaines de milliers d'autres perdaient la vie ou leurs moyens de subsistance à la suite de tsunamis, de séismes et d'ouragans.

Prise en charge des dépouilles mortelles et informations sur les personnes décédées

- La non identification des personnes qui ont perdu la vie lors de situations d'urgence – en particulier les conflits armés ou autres situations de violence – augmente considérablement le nombre de personnes portées disparues. Très souvent, rien ou presque rien n'est fait pour localiser, récupérer et prendre en charge les dépouilles mortelles des personnes tuées au combat ou décédées dans d'autres circonstances. Les corps sont souvent inhumés sans avoir été identifiés et les tombes sont rarement marquées. De précieuses informations sur les morts sont donc perdues ou inexistantes, laissant les familles dans l'ignorance du décès de leurs proches ou du lieu où se trouve leur corps.

La prise en charge des personnes décédées constitue aussi l'un des aspects les plus difficiles des interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Lors d'événements récents, les souffrances continues des proches de personnes disparues suite aux conflits dans les Balkans et les pertes massives en vies humaines lors du tsunami en Asie du Sud en 2004, ainsi que plusieurs autres catastrophes majeures récentes dans les Amériques et en Asie du Sud, ont mis en évidence les limites des capacités des systèmes locaux à intervenir de façon à permettre l'identification des dépouilles mortelles. De plus, des défis se posent en matière de coordination interinstitutions, en particulier dans les contextes où des missions d'établissement des faits se déroulent simultanément à l'aide humanitaire, avec des différences manifestes entre les mandats et les priorités des acteurs intéressés.

Migration internationale

- Les mouvements transfrontaliers de populations ont pris régulièrement de l'ampleur et constituent maintenant l'un des problèmes les plus complexes que devront résoudre les gouvernements, les organisations humanitaires et d'autres organismes. Les Nations Unies⁴ ont estimé à 191 millions le nombre de migrants⁵ en 2005, et ce chiffre pourrait atteindre les 230 millions en 2050. La migration internationale touche des pays qui se trouvent à différents degrés de développement économique et possèdent des idéologies et des cultures différentes. Les migrants sont dorénavant présents dans le monde entier, de nombreux États étant à la fois des pays d'origine, de transit et de destination.

² HCR, *Réfugiés – tendances mondiales en 2005*, 9 juin 2006 : « Fin 2005, on comptait 8,4 millions de réfugiés dans le monde, l'effectif le plus bas depuis 1980. » Ces statistiques ne prennent pas en compte les quelque 4,3 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

³ Internal Displacement Monitoring Centre, *Internal Displacement Global Overview of Trends and Developments in 2005*, mars 2006.

⁴ Nations Unies, *Trends in Migrant Stock : The 2005 Revision*.

⁵ Personnes ayant franchi une frontière internationale.

Des politiques toujours plus restrictives en matière d'immigration ont provoqué la prolifération des centres d'enregistrement et de détention, tandis que de plus en plus d'organisations apportent aux personnes privées de liberté une aide dans les domaines de l'assistance juridique et du soutien psychologique, des recherches de proches et de l'intégration. De plus, le trafic et la traite d'êtres humains constituent deux des domaines de la criminalité internationale qui se développent le plus rapidement.

Selon diverses études, chaque année, dans le monde, entre 600 000 et 800 000 personnes⁶ seraient victimes de tels trafics, dont une majorité de femmes et d'enfants. L'extrême pauvreté, l'absence de perspectives économiques, les troubles civils, l'instabilité politique et le mépris des éléments fondamentaux de l'humanité façonnent un environnement propice au trafic et à la contrebande d'êtres humains.

Société civile

- Les services publics sont toujours davantage mis à contribution pour apporter un soutien aux individus et aux communautés en raison des conflits, des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de la pauvreté et des mouvements de populations à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays. Ils continueront à être soumis à une pression accrue pour répondre :
 - aux demandes d'informations des familles qui désirent savoir où se trouvent certains de leurs membres ;
 - aux demandes de conseils juridiques et de soutien social et psychologique, émanant des familles des personnes disparues et des populations migrantes ;
 - aux demandes de regroupement familial, ainsi que d'aide à l'intégration et à la réinstallation.

Sciences

- Les sciences médico-légales jouent un rôle toujours plus important dans la prise en charge et l'identification des dépouilles de personnes disparues ou décédées lors de conflits ou autres situations de violence et lors de catastrophes. Les procédures de médecine légale (autopsies, relevé d'empreintes digitales, empreintes dentaires et analyses de l'ADN) sont surtout utilisées pour identifier les restes humains et faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

Technologie

- L'accès aux technologies de l'information continue à s'élargir dans le monde entier, multipliant les possibilités de communiquer et raccourcissant toujours plus les délais d'intervention. Bien que des écarts significatifs subsistent au niveau de l'accès et de l'utilisation de ces technologies, des changements importants sont en cours. Ces dernières années, la croissance de la capacité en téléphonie mobile est très rapide dans presque toutes les régions du monde, notamment en Asie et en Amérique latine. Malgré des disparités majeures entre les pays et les régions, l'Afrique connaît également une croissance considérable de l'utilisation des téléphones portables. Un accès accru à Internet, une utilisation croissante des ordinateurs et l'existence de bases de données protégées et accessibles au niveau régional, contribuent à accroître l'efficacité des moyens de communication et de transmission de données. Cependant, simultanément, cette évolution soulève la question de la protection des données personnelles et d'autres informations sensibles.

Médias

- Les médias sont présents sur le terrain dans certaines crises humanitaires. Ils y jouent un rôle de catalyseur en tant que formateurs de l'opinion publique ; ils influencent aussi la manière dont les gouvernements et les institutions humanitaires affrontent les crises humanitaires. L'impact direct des médias internationaux (en particulier de la télévision) et l'accès aux technologies de l'information augmentent la capacité du secteur humanitaire de répondre aux besoins immédiats, mais ils génèrent des attentes irréalistes quant à leur intervention. Au contraire, d'autres crises humanitaires – ayant souvent des conséquences plus lourdes – ne bénéficient que de peu d'attention médiatique. Les médias, aujourd'hui, peuvent définir les crises humanitaires, en mettant en exergue ou en passant sous silence un événement donné.

Autres acteurs

- Un nombre croissant d'organisations conduisent, ou sont disposées à conduire, des activités de RLF, en particulier en faveur des mineurs séparés de leur famille ou non accompagnés. L'UNICEF, le HCR, le *Save the Children Fund*, l'*International Rescue Committee* et *World Vision International* figurent parmi les organisations les mieux connues qui viennent en aide aux enfants séparés de leur famille et non accompagnés. L'Organisation internationale pour les Migrations renforce son action dans le contexte des mouvements migratoires, tandis que d'autres intervenants tels que la Commission internationale pour les personnes disparues, intensifient leur action dans le domaine spécifique des personnes disparues.

⁶ Commission mondiale sur les migrations internationales, *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, octobre 2005.

L'environnement RLF devient de plus en plus concurrentiel, à mesure que ces organisations, et d'autres, au niveau national, s'engagent dans des activités traditionnellement associées au Mouvement. La coopération et la coordination inter-institutions sont souvent insuffisantes, par manque de compétences spécialisées, de normes et de procédures communes, de planification opérationnelle et de connaissance des activités menées par les autres. Des ressources financières limitées et le désir de promouvoir sa propre organisation constituent d'autres entraves. En outre, le secteur privé – en particulier les sociétés de logiciels – est de plus en plus actif et apporte un soutien croissant lors des catastrophes naturelles et d'origine humaine très médiatisées.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, nous devons anticiper l'impact des tendances extérieures, et examiner et adapter les services que nous offrons de manière à les rendre de plus en plus professionnels, ciblés et novateurs. Le renforcement de la coordination au sein du Mouvement, ainsi que de la coopération avec les acteurs extérieurs sont des éléments essentiels pour permettre au Réseau d'apporter une aide pertinente aux individus et aux populations touchés, et de ne pas laisser d'autres acteurs humanitaires s'emparer du domaine du rétablissement des liens familiaux.

2.4 Les objectifs stratégiques

L'évaluation des capacités et les facteurs extérieurs mettent en exergue les défis importants que le Mouvement doit relever pour améliorer ses prestations en matière de RLF. Alors que les conflits et d'autres situations de violence sont à l'origine de l'essentiel de son travail, le Réseau des liens familiaux doit aussi satisfaire des besoins résultant de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de mouvements de population (notamment des migrations internationales) et d'autres situations ayant un impact sur le plan humanitaire.

Des situations spécifiques exigent des réponses spécifiques en matière de RLF. Pour pouvoir offrir des services, il faut déterminer tout d'abord quels sont les besoins des familles dispersées et des personnes portées disparues, puis identifier les lacunes dans les services et les ressources nécessaires pour les combler. Cette procédure doit assurer que les besoins en RLF seront satisfaits d'une manière ou d'une autre par les composantes du Mouvement ou par d'autres organismes.

La Stratégie RLF pour le Mouvement s'articule autour de trois objectifs, qui découlent de l'analyse de l'état actuel du Réseau des liens familiaux et des défis présents et futurs que pose l'environnement extérieur.

Objectif stratégique 1

Améliorer les capacités et prestations en matière de rétablissement des liens familiaux.

- Mettre sur pied un Réseau des liens familiaux solide et apte à satisfaire les besoins des personnes et des populations touchées exige des investissements à moyen et à long terme, afin de pouvoir améliorer et utiliser efficacement les compétences et les ressources disponibles. Le renforcement des capacités nécessite une méthodologie cohérente, une mobilisation effective des ressources humaines, de la formation et un échange systématique d'informations pour tirer parti des meilleures pratiques. En outre, le Mouvement doit aussi mieux comprendre l'environnement au sein duquel il mène son action, et pouvoir s'adapter et intégrer les technologies modernes.

Objectif stratégique 2

Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement.

- La capacité du Mouvement à satisfaire les besoins des personnes séparées de leur famille dépend de l'efficacité et de l'efficacé du Réseau des liens familiaux. Être à même de réagir rapidement en cas d'urgence, améliorer constamment le fonctionnement du Mouvement par la coopération et la coordination et renforcer les interactions avec les autorités et d'autres organisations ce sont des éléments qui amélioreront la performance de l'ensemble du Réseau. En tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, le CICR met, plus que par le passé, les Sociétés nationales à contribution pour étendre les capacités, renforcer les liens régionaux et partager la responsabilité de construire un Réseau plus solide.

Objectif stratégique 3

Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux.

- Aucune autre organisation n'est aussi bien placée que le Mouvement pour mener des activités de RLF, car il est le seul à disposer d'un réseau mondial lui permettant de venir en aide aux personnes et aux populations touchées partout dans le monde. Pour assumer ce rôle de premier plan, le Mouvement doit asseoir son travail sur des fondations solides, motiver les collaborateurs et les volontaires et les encourager à adopter sa vision et ses pratiques, et améliorer la communication pour avoir une position de chef de file dans le domaine humanitaire. Le Mouvement peut consolider son rôle directeur dans le RLF en renforçant ses composantes.

Renforcer les capacités du Réseau des liens familiaux revient à investir dans le développement et l'orientation stratégique des activités de RLF. Le plan de mise en œuvre de la Stratégie relative au RLF repose sur les mesures suivantes :

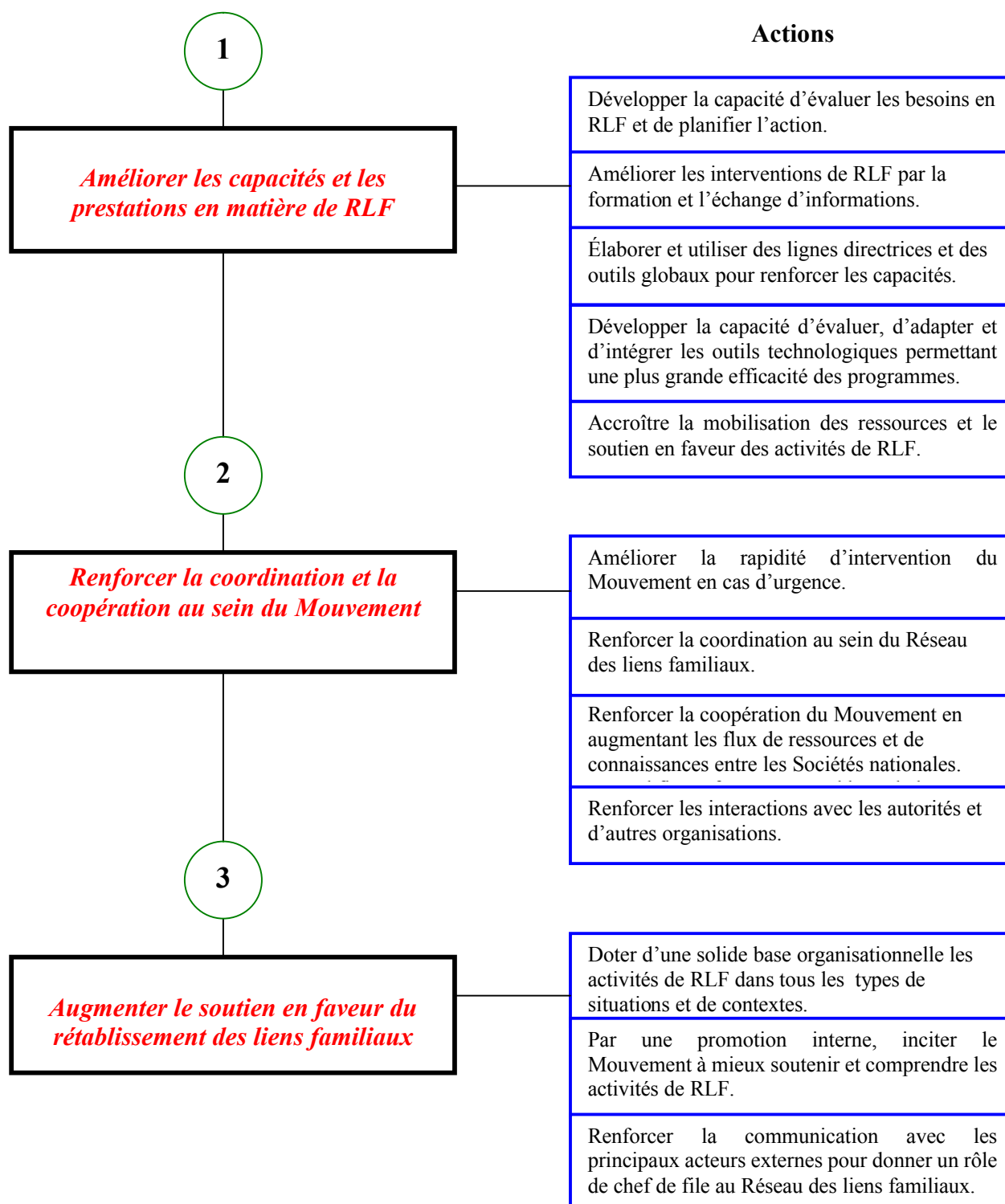
- comprendre le RLF et les besoins des personnes séparées ou portées disparues ;
- renforcer l'appropriation des programmes en matière de RLF ;
- améliorer la visibilité du RLF et son positionnement ;
- renforcer les capacités et les services en matière de RLF ;
- améliorer la coopération entre les Sociétés nationales et dans l'ensemble du Réseau ;
- améliorer l'efficacité et la cohérence de la coordination, et
- comprendre et renforcer la coordination avec les autorités et d'autres organisations fournissant des services dans ce domaine.

**Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du
Croissant- Rouge relative au rétablissement des liens familiaux.**
Tableau synoptique

Vision d'avenir

Chaque fois que des personnes sont séparées ou sans nouvelles de leurs proches du fait d'un conflit armé, d'autres situations de violence, d'une catastrophe naturelles ou d'autres situations de crise humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux.

Objectifs stratégiques



3. Plan de mise en œuvre pour le Mouvement

La *Stratégie RLF pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* a pour but ultime de mieux répondre aux besoins des individus et des populations en améliorant les performances du Réseau des liens familiaux.

Les trois objectifs stratégiques couvrent la gestion des performances, la coordination et la coopération, le rôle de chef de file ainsi que le positionnement dans le domaine du RLF. Ces objectifs sont étroitement liés et les mesures prises pour l'un influenceront les deux autres.

Le Plan de mise en œuvre décrit les actions à entreprendre afin de réaliser chacun des objectifs stratégiques et énumère les résultats attendus. Il propose en outre des mesures de mise en œuvre et définit des calendriers et les responsabilités respectives des composantes du Mouvement.

Les calendriers proposés pour la mise en œuvre des différentes mesures devraient aider les composantes à adapter la stratégie et à élaborer leurs propres plans. Ils tiennent compte – et peuvent être adaptés en conséquence – des particularités mondiales, régionales, nationales et locales. Ils doivent être suffisamment spécifiques pour indiquer quelles sont les mesures nécessaires, mais assez généraux pour permettre une adaptation aux circonstances et aux besoins locaux.

La Stratégie est fondée sur un effort visant à renforcer la participation de toutes les composantes du Mouvement au Réseau des liens familiaux. La Stratégie et le Plan de mise en œuvre font partie d'une approche impliquant l'ensemble du Mouvement, dans laquelle les tâches de RLF et le renforcement des capacités ne relèvent pas uniquement de la responsabilité du CICR, mais aussi de la responsabilité de toutes les composantes, dans les limites de leur mandat respectif.

Objectif stratégique 1 : Améliorer les capacités et les prestations en matière de rétablissement des liens familiaux

La mise en place d'un Réseau des liens familiaux solide et répondant aux besoins des individus et des populations touchées exige un investissement à moyen et à long terme pour parvenir à accroître les compétences et les ressources ainsi qu'à les utiliser avec davantage d'efficacité. Renforcer les capacités exige une méthodologie cohérente, une mobilisation efficace des ressources humaines, une formation et un échange systématique d'informations pour tirer parti des meilleures pratiques.

En outre, le Mouvement doit aussi mieux comprendre l'environnement au sein duquel il mène son action, et pouvoir s'adapter et intégrer les technologies modernes.

Action 1

Développer les capacités relatives à l'évaluation des besoins en RLF et à la planification opérationnelle

Les besoins en RLF et la capacité à y répondre doivent être évalués systématiquement et méticuleusement. Le Mouvement doit régulièrement revoir et adapter ses services aux besoins, aux capacités, aux ressources et aux contextes des opérations.

Résultats attendus

- Les besoins en RLF, ainsi que les capacités requises pour y répondre, sont définis. Il est nécessaire de réviser et d'adapter régulièrement les évaluations.
- Les évaluations en matière de RLF prennent en compte tous les individus et les populations touchés.
- Des plans d'action sont élaborés afin de mettre en place des programmes ciblés en faveur des individus et des populations touchés.
- Les plans opérationnels répondent clairement aux besoins aux niveaux national, régional et international dans les situations d'urgence et d'autres contextes.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** et le **CICR/ACR** :

- 1.1.1 ➤ Entreprennent, en consultation avec les individus et les populations touchés, et d'autres parties prenantes, des évaluations exhaustives en matière de RLF portant sur :
- les populations existantes et potentielles ayant des besoins en RLF (activités fondamentales de RLF et activités associées) ;
 - la capacité de la Société nationale ou du CICR de répondre à ces besoins ;
 - le rôle et les activités des autorités et d'autres organisations dans ce domaine.

Ces évaluations des besoins en RLF devraient en outre inclure, en fonction des contextes respectifs :

- les personnes touchées par un conflit armé (international et non international) ;
 - les personnes touchées par des troubles intérieurs et autres situations de violence interne ;
 - les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
 - les migrants ;
-

- les personnes touchées par une catastrophe naturelle ou d'origine humaine ;
 - les personnes particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées et cas sociaux, lorsque les composantes du Mouvement peuvent jouer un rôle spécifique en vertu de leurs mandats respectifs).
- 1.1.2 ➤ Prépareront des plans opérationnels pour faire face aux besoins des populations touchées et répondre aux demandes d'informations reçues par l'intermédiaire d'autres membres du Réseau des liens familiaux. Ces plans devraient comprendre des consultations systématiques avec les bénéficiaires et une révision des activités de RLF, et envisager d'intégrer les activités de RLF, s'il y a lieu, dans d'autres programmes (par exemple, santé, protection sociale, préparation et intervention en cas de catastrophe, premiers secours).
- 1.1.3 ➤ D'ici 2010, réviseront les outils d'évaluation afin d'inclure systématiquement le RLF dans les évaluations des populations vulnérables.

Le CICR :

- 1.1.4 ➤ Élaborera, d'ici 2009, des outils globaux d'évaluation du RLF en consultation avec les Sociétés nationales.
- 1.1.5 ➤ Aidera les Sociétés nationales, quand elles le demandent, à incorporer le RLF à leurs plans opérationnels.

La Fédération internationale :

- 1.1.6 ➤ Inclura le RLF dans les plans de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence.
- 1.1.7 ➤ Encouragera et, en coordination avec le CICR, aidera les Sociétés nationales à incorporer le RLF à leurs plans opérationnels.

Action 2

Améliorer les interventions dans le domaine du RLF par le biais de la formation et de l'échange d'informations

Afin d'améliorer la prestation de services et de générer une pratique professionnelle, nous devons renforcer le développement des connaissances et des compétences requises pour les activités de RLF. Une meilleure connaissance des liens entre ces activités et d'autres programmes menés par les composantes du Mouvement améliorera la prestation des services.

Le fait d'investir dans le développement du personnel et des volontaires aura un impact direct et positif sur les performances professionnelles et accroîtra la crédibilité du Mouvement.

Résultats attendus

- Le personnel et les volontaires chargés du RLF possèdent les compétences professionnelles requises et adoptent les pratiques appropriées pour fournir des services de qualité en matière de RLF.
- L'échange d'informations entre les praticiens du RLF du CICR et des Sociétés nationales est accru.
- Le personnel du Secrétariat de la Fédération internationale et les délégués comprennent le RLF et le lien entre le RLF et les autres programmes.

Mise en oeuvre

Les Sociétés nationales :

- 1.2.1 ➤ Mettront au point et conduiront des programmes de formation à l'intention du personnel professionnel et des volontaires couvrant les interventions de RLF visant à faire face aux besoins nationaux et aux demandes reçues par l'intermédiaire du Réseau des liens familiaux. Le RLF sera intégré, dans la mesure du possible, aux programmes de formation destinés aux volontaires.
- 1.2.2 ➤ Élaboreront des structures de RLF permettant de superviser et d'assister les praticiens du RLF au siège et dans les sections.
- 1.2.3 ➤ Organiseront avec d'autres Sociétés nationales des échanges de personnel et des visites ou des stages dans des programmes, de manière à favoriser la transmission de pratiques utiles et à faire comprendre les activités de RLF dans une large gamme de contextes.

Le CICR/ACR :

- 1.2.4 ➤ D'ici 2010, mettra au point et conduira un programme de formation professionnelle et de développement devant permettre aux responsables des services de recherches des Sociétés nationales et aux praticiens du CICR d'accroître leurs compétences, de consolider leurs connaissances et de faciliter l'échange d'informations.
- 1.2.5 ➤ D'ici 2011, mettra au point des modules de formation portant sur les activités de RLF dans divers types de situations sur la base du *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement*.
- 1.2.6 ➤ Incorporera aux programmes de développement professionnel du personnel du CICR des échanges de personnel, des visites des programmes ou des stages auprès des Sociétés nationales.
- 1.2.7 ➤ À partir de 2011, mènera tous les trois ans, à l'intention des praticiens du RLF, des ateliers régionaux de formation dans le cadre du renforcement des capacités. Ces ateliers se concentreront sur le développement de compétences et de connaissances professionnelles, sur des questions régionales et infrarégionales et sur la mise en œuvre de la *Stratégie RLF pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*.
- 1.2.8 ➤ Perfectionnera et conduira des programmes de formation à l'intention du personnel du CICR, couvrant les interventions en matière de RLF répondant aux besoins nationaux et aux demandes du Réseau des liens familiaux. Accroîtra la participation et la formation du personnel national du CICR en matière de RLF.
- 1.2.9 ➤ Accroîtra les connaissances et la compréhension qu'a le personnel du CICR des principes et des notions de renforcement des capacités en matière de RLF.
- 1.2.10 ➤ Encouragera les Sociétés nationales à organiser des échanges de personnel, des visites de programmes ou des stages auprès d'autres Sociétés nationales.

La Fédération internationale :

- 1.2.11 ➤ Inclura, d'ici 2010, les activités de RLF dans les programmes de formation destinés au personnel du Secrétariat, aux équipes de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence et aux délégués de terrain en utilisant les modules de RLF élaborés en coopération avec le CICR.
- 1.2.12 ➤ Inclura, d'ici 2010, les activités de RLF dans les programmes de formation destinés aux délégués chargés du développement organisationnel.

Action 3

Élaborer et utiliser des lignes directrices et des outils globaux pour renforcer les capacités en matière de RLF

Les contextes humanitaires dans lesquels s'inscrit le rétablissement des liens familiaux sont si variés que les activités de ce domaine exigent des lignes directrices et des outils communs afin de parvenir, en termes de méthodes, de pratiques et de compréhension, à une cohérence s'étendant à l'ensemble du Réseau. Des indicateurs de performance ainsi que des outils de suivi et d'évaluation doivent être utilisés afin de mesurer les performances et de faire en sorte que les services soient de haute qualité et profitent réellement aux personnes qui en ont besoin.

Résultats attendus

- Des lignes directrices et des outils normalisés pour le développement des activités de RLF sont élaborés et utilisés dans l'ensemble du Mouvement.
- La gestion des performances en matière de RLF est améliorée grâce à la définition et à l'utilisation d'indicateurs et de systèmes de suivi, d'évaluation et de rapports réguliers.

Mise en oeuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 1.3.1 ➤ D'ici 2013, collecteront régulièrement des données sur les activités de RLF en utilisant l'*outil de collecte de données du Réseau des liens familiaux* et analyseront ces informations de manière à assurer la qualité des services et l'utilisation optimale des ressources.
- 1.3.2 ➤ D'ici 2013, mettront en place des processus de suivi et d'évaluation des activités de RLF, en utilisant les *outils de gestion des performances du Réseau des liens familiaux*.
- 1.3.3 ➤ D'ici 2013, élaboreront des lignes directrices et des outils adaptés au contexte et à la culture pour les activités de RLF conformément au *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement* et les *outils de gestion des performances du Réseau des liens familiaux*.
- 1.3.4 ➤ D'ici 2014, diffuseront les lignes directrices et les outils relatifs au RLF aux sièges et aux sections des Sociétés nationales.

Le **CICR/ACR** :

- 1.3.5 ➤ Pilotera l'élaboration d'un *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement*, qui sera fondé sur le *Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, les *Conclusions et recommandations de la Conférence d'experts sur les disparus et leurs familles*, les *Principes directeurs relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille*, les *Lignes directrices pour les recherches en cas de catastrophes*, sur *Management of Dead Bodies after Disasters: A Field Manual for First Responders* et sur le projet *Field Manual for restoring Family Links in Natural or man-made Disasters*. À terminer avant 2011.
 - 1.3.6 ➤ D'ici 2008, achèvera le *Field Manual for restoring Family Links in Natural or man-made Disaster*.
 - 1.3.7 ➤ D'ici 2009, adaptera, en coopération avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, des lignes directrices et des outils traditionnels qui seront utilisés en matière de RLF dans les situations de migration et de trafic d'être humains.
 - 1.3.8 ➤ D'ici 2011, élaborera un *outil de collecte de données* commun pour le RLF, qui sera utilisé par toutes les Sociétés nationales et le CICR, et permettra de produire des rapports réguliers sur les activités du Réseau des liens familiaux.
-

- 1.3.9. ➤ D'ici 2011, élaborera, en consultation avec les Sociétés nationales, des *outils de gestion des performances* pour les activités de RLF du Réseau des liens familiaux, tels que des indicateurs (par exemple, opportunité, analyse du contexte), ou des outils de suivi, d'évaluation et d'estimation de l'impact.
- 1.3.10 ➤ Aidera les Sociétés nationales à incorporer les lignes directrices relatives au RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et aux systèmes de gestion des performances.
- 1.3.11 ➤ D'ici 2012, accroîtra l'utilisation de la collecte et de l'analyse de données qualitatives dans les systèmes de suivi pour les opérations du CICR.

La Fédération internationale :

- 1.3.12 ➤ Encouragera et, en coordination avec le CICR, aidera les Sociétés nationales à incorporer les lignes directrices et les outils du CICR relatifs au RLF aux systèmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophes et de gestion des performances.

Action 4

Développer les capacités permettant d'évaluer, d'adapter et d'intégrer les outils technologiques, de manière à accroître l'efficacité des programmes.

Les composantes du Mouvement utilisent des méthodes et des technologies adaptées au contexte. L'utilisation accrue de moyens électroniques pour la transmission de données, d'ordinateurs portables, de bases de données, d'Internet et de nouvelles technologies est recommandée pour que le Réseau soit efficace et apte à faire face à diverses situations. Les technologies modernes sont évaluées et intégrées pour fournir des services de plus en plus professionnels, ciblés et novateurs nous permettant de mieux répondre aux besoins.

Toutes les activités de RLF doivent garantir la protection des données personnelles et de toute autre information sensible, en tout temps. La confidentialité des données personnelles et sensibles est primordiale et les principes de la protection des données doivent être respectés par tous.

Résultats attendus

- Le Mouvement possède la capacité requise pour utiliser les méthodes et les technologies les mieux adaptées à chaque contexte, et anticipe, examine, adapte et applique les nouvelles méthodes et technologies pour offrir de meilleurs services.
- Le Réseau des liens familiaux utilise les technologies de l'information en fonction des besoins, de la culture et du contexte opérationnel, afin de répondre aux besoins le plus efficacement possible, et respecte les exigences en matière de protection des données.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 1.4.1 ➤ Veilleront à ce que les services de recherches aient accès à Internet et à d'autres technologies disponibles, de façon à améliorer les services.
- 1.4.2 ➤ Partageront avec le CICR les applications ou les technologies mises au point pour les activités de RLF.
- 1.4.3 ➤ D'ici 2012, contribueront à l'analyse et à la mise au point de nouvelles méthodes et technologies en matière de RLF, en coopération avec le CICR.
- 1.4.4 ➤ S'adresseront à l'ACR pour utiliser le site Internet *Family Links* du CICR conformément aux lignes directrices du CICR.

Le **CICR** :

- 1.4.5 ➤ D'ici 2010, fera l'évaluation régulière des méthodes et technologies actuelles et nouvelles utilisées pour les activités de RLF.
- 1.4.6 ➤ D'ici 2012, proposera et mettra en œuvre de nouvelles méthodes et technologies, s'appuyant sur des lignes directrices, pour le Réseau des liens familiaux. Celles-ci seront déterminées par les besoins, la culture et le contexte.
- 1.4.7 ➤ D'ici 2012, évaluera la possibilité de coopérer avec des compagnies privées pour perfectionner des outils techniques et fournir du matériel de soutien, conformément aux normes du Mouvement.
- 1.4.8 ➤ D'ici 2012, en consultation avec les Sociétés nationales, mettra au point des logiciels normalisés contenant du matériel de formation pour les activités de RLF des Sociétés nationales.
- 1.4.9 ➤ Continuera de fournir un espace aux Sociétés nationales sur le site Internet *Family Links* du CICR conformément aux lignes directrices en vigueur.

La **Fédération internationale** :

- 1.4.10 ➤ Aidera, en coordination avec le CICR, les Sociétés nationales à connecter leurs services de recherches à Internet et à accéder à d'autres technologies dont elles ont besoin.

Action 5

Accroître la mobilisation des ressources et le soutien en faveur des activités de RLF

Afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de RLF, les composantes du Mouvement utilisent mieux les ressources dont elles disposent et augmentent les ressources à leur disposition. Toutes les composantes du Mouvement peuvent accroître leurs capacités dans le domaine de la collecte de fonds. En plus des ressources financières, le Mouvement identifiera mieux les compétences, les aptitudes et les contributions que les composantes du Mouvement doivent partager. Ainsi, les ressources peuvent être mieux mobilisées dans l'ensemble du Réseau.

Résultats attendus

- Les Sociétés nationales disposent des capacités et des compétences nécessaires pour lever des fonds destinés à financer les activités de RLF et les prestations de services.
- Les composantes respectives du Mouvement mobilisent les ressources (financières et non financières) nécessaires pour répondre aux besoins de RLF.
- Les gouvernements et les donateurs privés accordent un soutien financier et matériel aux activités de RLF.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 1.5.1 ➤ Établiront une coopération entre les services de collecte de fonds, de communication et de recherches, afin d'élaborer des plans d'action permettant de collecter des fonds pour le RLF dans le cadre de la politique globale relative à la collecte de fonds
- 1.5.2 ➤ Partageront des informations et les meilleures pratiques en matière de collecte de fonds.
- 1.5.3 ➤ Attribueront des fonds à l'élaboration et au maintien d'activités de RLF et évalueront des sources de financement diversifiées.
- 1.5.4 ➤ Incorporeront les activités de RLF à leurs appels de fonds réguliers.

- 1.5.5 ➤ En 2008, 2011, 2014 et 2017, participeront à l'*évaluation des contributions* en matière de RLF, identifiant les compétences, les aptitudes, le temps et les ressources qui peuvent être partagés avec les autres membres du Réseau.

Le **CICR** :

- 1.5.6 ➤ D'ici 2011, coordonnera les efforts de l'ensemble du Mouvement pour concevoir des outils destinés à collecter des fonds pour les activités de RLF des Sociétés nationales.
- 1.5.7 ➤ D'ici 2010, collaborera avec les Sociétés nationales à la conception d'outils de communication et de marketing pour le RLF.
- 1.5.8 ➤ À partir de 2008, entreprendra, tous les trois ans, une *évaluation des contributions* en matière de RLF avec les Sociétés nationales, afin de déterminer les compétences, les capacités, le temps et les ressources disponibles au sein du Réseau et d'optimiser leur utilisation.

Les **Sociétés nationales et le CICR** :

- 1.5.9 ➤ Prépareront des propositions pour la collecte de fonds, fondées sur des projets de RLF précis.
- 1.5.10 ➤ Feront la promotion des activités de RLF auprès des donateurs pour faire connaître et comprendre ce travail.

La **Fédération internationale** :

- 1.5.11 ➤ Aidera les Sociétés nationales, en coopération avec le CICR, à établir une coopération entre les services de collecte de fonds, de communication et de recherches, et à intégrer les activités de RLF dans leur politique globale de collecte de fonds.

Objectif stratégique 2 : Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement

L'aptitude du Mouvement à répondre efficacement aux besoins des personnes séparées de leur famille dépend de l'efficacité et de l'efficience du Réseau des liens familiaux. En augmentant la capacité d'intervenir rapidement en situation d'urgence, en renforçant la coopération fonctionnelle et la coordination au sein du Mouvement en tout temps, et en améliorant l'interaction avec les autorités et d'autres organisations, il sera possible d'améliorer les performances dans l'ensemble du Réseau.

Le CICR, en tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, s'appuie davantage sur les contributions des Sociétés nationales pour renforcer les capacités, consolider les liens régionaux et partager la responsabilité de construire un Réseau plus fort.

Action 1

Accroître la capacité du Mouvement à intervenir rapidement dans les situations d'urgence

La complexité et l'ampleur croissantes des situations d'urgence, conjuguées à l'inégalité des capacités en matière de RLF au sein du Mouvement, nécessitent une réaction mieux coordonnée et plus prompte. Il est essentiel, pour des raisons d'efficacité, de réduire le laps de temps nécessaire pour évaluer les besoins et fournir les prestations de RLF.

En tenant compte du fait que les activités opérationnelles de RLF sont coordonnées par :

- le CICR, en cas de conflits et d'autres situations de violence ou lors de catastrophes nécessitant une intervention internationale,
- les Sociétés nationales lors des catastrophes nationales, et
- le CICR, à la demande de la Société nationale, lorsque celle-ci ne dispose pas des capacités suffisantes en matière de RLF pour intervenir lors de catastrophes nationales,

une plus grande importance doit être accordée à la rapidité et à la coordination de l'intervention, en utilisant mieux les ressources du Mouvement et les spécialistes expérimentés en RLF.

Résultats attendus

- Les composantes du Mouvement ont intégré les activités de RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence.
- Les composantes du Mouvement répondent de manière rapide et efficace aux besoins en RLF dans les situations d'urgence.
- Les composantes du Mouvement mobilisent des ressources aux niveaux local, régional et/ou international, en fonction de ce que requiert la situation d'urgence.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 2.1.1 ➤ Intégreront les activités de RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence, conformément aux lignes directrices du CICR relatives aux actions de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et veilleront à ce qu'une formation adéquate soit dispensée à tous les premiers intervenants.
- 2.1.2 ➤ Lors de catastrophes nationales, demanderont sans attendre l'aide du CICR lorsque leurs capacités en matière de RLF sont insuffisantes.

- 2.1.3 ➤ Conformément au *Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF lors de catastrophes*, mettront à la disposition du CICR/ACR des spécialistes qualifiés du RLF pouvant être déployés rapidement.
Ces spécialistes proviendront d'un pool prédéfini et interviendront uniquement avec l'accord de chaque Société nationale.
- 2.1.4 ➤ D'ici 2011, évalueront la nécessité et la faisabilité de créer, au niveau sous-régional, des points de référence dans les Sociétés nationales pour les activités de RLF en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine. S'il y a lieu, elles créeront ces points de référence.

Le CICR/ACR :

- 2.1.5 ➤ Déploiera systématiquement des spécialistes du RLF lors de conflits ou d'autres situations de violence, afin d'évaluer la situation et de planifier une action. Veillera à ce que le RLF devienne partie intégrante de l'approche générale d'intervention rapide.
- 2.1.6 ➤ Aidera les Sociétés nationales, en coopération avec la Fédération internationale, à incorporer le RLF aux programmes de formation en matière de préparation aux situations d'urgence
- 2.1.7 ➤ D'ici 2008, pilotera la mise au point et la gestion d'un mécanisme international d'intervention en cas de catastrophe permettant le déploiement rapide de spécialistes qualifiés en RLF et élaborera un *Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF en cas de catastrophe*.
- 2.1.8 ➤ En fonction de critères définis, activera le mécanisme d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine à la demande des Sociétés nationales.
- 2.1.9 ➤ Veillera à ce que les personnes déployées bénéficient de la formation adéquate et assurera le suivi et l'évaluation du déploiement et de l'action de RLF.
- 2.1.10 ➤ Quand il coordonnera l'action de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, déploiera des spécialistes du RLF pour évaluer et planifier une stratégie d'intervention, et diffusera des informations par l'intermédiaire du Réseau des liens familiaux. Veillera à coopérer avec les équipes d'intervention en cas de catastrophe de la Fédération internationale.
- 2.1.11 ➤ D'ici 2011, aidera les Sociétés nationales à évaluer la nécessité et la faisabilité de créer, au niveau sous-régional, des points de référence en matière de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, en collaboration avec la Fédération internationale et d'autres Sociétés nationales. Soutiendra la création de ces points de référence s'il y a lieu.

La Fédération internationale :

- 2.1.12 ➤ Soutiendra et aidera les Sociétés nationales, en coopération avec le CICR, à inclure les activités de RLF dans leurs programmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, conformément aux lignes directrices du CICR relatives à l'action de RLF en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.
- 2.1.13 ➤ Veillera à ce que toutes les informations rassemblées sur le RLF par les équipes d'intervention d'urgence soient transmises à la Société nationale hôte et à l'ACR, afin de garantir une réponse optimale aux besoins en RLF.

- 2.1.14 ➤ Incorporera les exigences en matière de RLF dans les Appels d'urgence, à la demande du CICR.
- 2.1.15 ➤ Encouragera les Sociétés nationales à partager avec le CICR/ACR les meilleures pratiques en matière de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Action 2

Renforcer la coordination au sein du Réseau des liens familiaux

L'harmonisation des actions du Mouvement visant à fournir une réponse cohérente à court, moyen et long termes nécessite la participation de toutes les composantes du Mouvement. La coordination ne devrait pas être un exercice statique : elle exige davantage d'interactions, l'échange d'informations, la définition des problèmes et l'acquisition et la conservation de connaissances sur le RLF, ainsi que des efforts spécifiques axés sur la région, une amélioration des services fournis et une meilleure utilisation des connaissances et des compétences existant au sein du Réseau des liens familiaux.

Résultats attendus

- Les échanges d'informations sont intensifiés, ce qui permet d'améliorer l'acquisition et la coordination des connaissances en matière de RLF au sein de l'organisation.
- L'interaction régionale est accrue et les problèmes définis. Des mesures cohérentes sont prises pour répondre aux besoins en RLF existants et émergents.
- Le rôle du CICR en tant que facilitateur et coordonnateur du Réseau des liens familiaux est renforcé et la participation des Sociétés nationales est accrue.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.2.1 ➤ Contribueront à une meilleure coordination régionale en matière de RLF, en donnant la priorité à cette problématique dans les forums régionaux, en renforçant les échanges d'informations et de meilleures pratiques avec d'autres Sociétés nationales et le CICR/ACR, et en établissant des liens plus étroits avec les autres Sociétés nationales de la région.
- 2.2.2 ➤ Chercheront à harmoniser les critères d'acceptation des cas de RLF en veillant à prendre en compte les particularités régionales.

Le CICR/ACR :

- 2.2.3 ➤ D'ici 2010, mettra au point un extranet interactif pour le Réseau des liens familiaux qui offrira en ligne des outils de formation, l'échange des meilleures pratiques, des données, des critères de recherches et des questions de développement, entre autres choses.
- 2.2.4 ➤ D'ici 2011, explorera la possibilité de créer de nouvelles unités régionales CICR/ACR pour le RLF, qui serviraient de points de référence pour la création de réseaux et les échanges d'informations, la formation dans le cadre du développement professionnel et le renforcement des capacités en matière de rétablissement des liens familiaux. S'il y a lieu, il établira ces unités.
- 2.2.5 ➤ À partir de 2009, organisera tous les deux ans des réunions régionales sur le RLF à l'intention des praticiens des Sociétés nationales, du personnel du CICR et des représentants de la Fédération internationale, afin de coordonner et d'harmoniser les approches, la mise en œuvre et la méthodologie en matière de RLF.

La Fédération internationale :

- 2.2.6 ➤ Incorporera le RLF aux réunions régionales qu'elle tient avec les Sociétés nationales, lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la coordination.

Action 3

Renforcer la coopération du Mouvement en augmentant les flux de ressources et de connaissances entre les Sociétés nationales.

Pour pouvoir fournir des services de RLF de qualité à la fois dans des situations d'urgence et dans des environnements stables, les différents maillons du Réseau des liens familiaux doivent intervenir à différents moments. Les ressources du Réseau des liens familiaux sont mieux utilisées et la coopération est renforcée si les Sociétés nationales participent davantage au renforcement des capacités en matière de RLF (dans un cadre convenu).

Résultats attendus

- Des partenariats stratégiques entre les Sociétés nationales et l'ACR soutiennent le développement à long terme des capacités.
- Des spécialistes du RLF sont disponibles en nombre suffisant pour participer à des programmes de renforcement des capacités et à un déploiement opérationnel.
- Des relations plus étroites lient les praticiens du RLF et l'échange des meilleures pratiques est amélioré.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.3.1 ➤ D'ici 2009, contribueront, en coordination avec le CICR, à l'élaboration d'un cadre de référence pour les partenariats, prévoyant la participation des Sociétés nationales aux programmes de renforcement des capacités des services de recherches à l'échelon international.
- 2.3.2 ➤ À partir de 2010, utiliseront le cadre de référence du CICR relatif au renforcement des capacités de RLF avec les Sociétés nationales pour toutes les activités menées au niveau international dans ce domaine.
- 2.3.3 ➤ D'ici 2011, contribueront, en coopération avec le CICR, à l'élaboration de modules de formation sur le renforcement des capacités en matière de RLF.
- 2.3.4 ➤ Augmenteront le nombre de collaborateurs expérimentés en RLF en leur offrant formation et soutien, pour disposer d'un vivier de spécialistes du renforcement des capacités pouvant être déployés à l'échelon international.
- 2.3.5 ➤ Entretiendront des relations bilatérales régulières avec les services de recherches d'autres Sociétés nationales, afin d'améliorer les résultats en matière de RLF et les échanges d'informations.

Le CICR :

- 2.3.6 ➤ D'ici 2009, révisera, en coordination avec les composantes intéressées du Mouvement, le cadre de référence pour les partenariats destinés aux Sociétés nationales qui participent à l'échelon international aux programmes de renforcement des capacités des services de recherches.
- 2.3.7 ➤ Encouragera et soutiendra les partenariats avec les Sociétés nationales qui œuvrent à l'échelon international au renforcement des capacités des Sociétés nationales individuelles ou à l'échelon régional dans le cadre de référence mentionné.
-

- 2.3.8 ➤ Gardera une vision d'ensemble de la coopération bilatérale et des échanges entre les services de recherches des différentes Sociétés nationales.
- 2.3.9 ➤ D'ici 2012, créera un groupe de spécialistes du renforcement des capacités en matière de RLF qui collaboreront avec les Sociétés nationales, sous la supervision et la coordination du CICR, aux niveaux régional et mondial.
- 2.3.10 ➤ D'ici 2011, adaptera et perfectionnera les outils de renforcement des capacités en matière de RLF, notamment les modules de formation.
- 2.3.11 ➤ D'ici 2008, définira des critères minimaux pour lancer des programmes de renforcement des capacités en matière de RLF avec les Sociétés nationales, et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.
- 2.3.12 ➤ Soutiendra les initiatives pilotes conjointes des Sociétés nationales qui désirent participer au RLF dans le cadre de contextes spécifiques, en particulier celui des migrations.

La Fédération internationale :

- 2.3.13 ➤ Aidera les Sociétés nationales à incorporer les activités de RLF aux programmes de développement organisationnel, en coopération avec le CICR.
- 2.3.14 ➤ Travaillera en coopération avec le CICR afin de garantir le meilleur usage possible des ressources, de la planification et de la gestion des programmes, pour les activités de développement organisationnel et les programmes de renforcement des capacités.

Action 4

Renforcer les interactions avec les autorités et d'autres organisations

Une mise en œuvre réussie exige une approche mieux intégrée, plus compatible et mieux coordonnée pour traiter avec les différentes parties prenantes externes au Mouvement. Dans le domaine du RLF, une meilleure compréhension du rôle et des activités des acteurs externes, l'élaboration de principes communs pour l'action et une cohérence accrue dans la définition des populations cibles, des domaines de compétence et des activités nécessaires permettront d'éviter les efforts inutiles et d'améliorer les résultats.

Résultats attendus

- Les composantes du Mouvement et les acteurs externes appliquent des définitions et des principes communs dans le domaine du RLF.
- Une interaction optimale est obtenue avec les autorités et d'autres organisations, ce qui permet d'améliorer l'intervention en matière de RLF.
- Les autorités de l'État remplissent les obligations que leur confère le droit international vis-à-vis des personnes séparées de leur famille ou disparues, et coopèrent avec les Sociétés nationales et le CICR en se fondant sur les Conventions de Genève et les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.4.1 ➤ Rappelleront régulièrement aux autorités de l'État leurs responsabilités envers les personnes et les populations touchées ayant besoin d'une assistance en matière de RLF et leur demanderont un soutien accru pour ce travail.
- 2.4.2 ➤ Veilleront à respecter le droit national sur la protection des données personnelles.

- 2.4.3 ➤ Établiront des relations étroites avec les services gouvernementaux afin d'éviter tout retard dans leur action. Envisageront de signer des protocoles d'accord avec les organes gouvernementaux.
- 2.4.4 ➤ Établiront et renforceront les relations avec les autorités et d'autres organisations fournissant des services semblables ou associés, aux échelons local et national.
- 2.4.5 ➤ Réviseront la législation nationale afin de veiller à ce que les questions de liens familiaux soient intégrées dans les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, et presseront les autorités de l'État de les y inclure, s'il y a lieu. Veilleront en outre à ce que ces plans définissent le rôle joué par la Société nationale dans le rétablissement des liens familiaux.

Le CICR/ACR :

- 2.4.6 ➤ Rappellera régulièrement aux autorités de l'État, aux groupes armés et aux forces de sécurité leurs obligations découlant du droit international et les engagements pris lors des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 2.4.7 ➤ Soutiendra, s'il y a lieu, les Sociétés nationales dans leurs discussions avec les autorités de l'État sur les responsabilités de l'État et le rôle des Sociétés nationales et du CICR en matière de RLF. Soutiendra l'adaptation de la législation nationale applicable si nécessaire.
- 2.4.8 ➤ D'ici 2013, œuvrera à l'élaboration de principes communs pour les activités de RLF. Ces principes comprendront des définitions ainsi que des normes professionnelles et éthiques communes, des procédures et des systèmes compatibles, la définition des populations cibles, des aspects spécifiques des activités de RLF (par exemple, la protection des enfants), la protection des données et les mécanismes de coordination nécessaires.
- 2.4.9 ➤ D'ici 2010, recueillera des exemples de bonnes pratiques en collaboration avec les organisations internationales et nationales et établira une liste de facteurs contribuant au succès d'une opération.
- 2.4.10 ➤ D'ici 2012, élaborera des lignes directrices sur le type de coopération que le Mouvement peut avoir avec des organisations internationales et nationales en matière de RLF lors de situations d'urgence, et les communiquera à toutes les composantes du Mouvement ainsi qu'à d'autres organisations internationales s'il y a lieu.
- 2.4.11 ➤ Renforcera le dialogue avec les organisations internationales avec lesquelles le Mouvement s'efforce de coordonner ses activités de RLF et, le cas échéant, étudiera la possibilité d'établir des accords-cadres visant à mieux répondre aux besoins.

Objectif stratégique 3 : Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux

Le Mouvement se trouve dans une position unique pour mener des activités de RLF : il est en effet la seule organisation disposant d'un réseau qui couvre le monde entier et qui lui permet de répondre partout aux besoins des individus et des populations touchées. Pour être le chef de file dans le domaine du RLF, le Mouvement doit fonder ses actions sur une base solide, encourager et motiver son personnel et ses volontaires afin qu'ils adhèrent à sa vision d'avenir et à ses pratiques, et améliorer la communication de manière à acquérir une position stratégique dans le secteur humanitaire. En renforçant ses composantes, le Mouvement peut consolider son rôle directeur en matière de RLF.

Action 1

Doter d'une solide base organisationnelle les activités de RLF dans tous les types de situations et de contextes.

L'ambition du Mouvement est d'asseoir son action de RLF sur de solides fondations. Il reste encore beaucoup à faire pour que les composantes du Mouvement assument leurs responsabilités dans ce domaine. La révision des statuts des Sociétés nationales et des documents de politique générale des composantes du Mouvement pour y inclure les activités de RLF, combinée à des efforts visant à développer et à mieux gérer les services, signale clairement la volonté d'améliorer les activités de RLF et de répondre aux besoins de manière cohérente.

Résultats attendus

- Les statuts et les politiques des Sociétés nationales reflètent le fondement juridique des activités de RLF, ainsi que les objectifs et les tâches spécifiques à ce domaine.
- Les plans stratégiques et les plans de développement des Sociétés nationales tiennent spécifiquement compte des engagements pris dans le domaine du RLF lors des réunions statutaires du Mouvement.
- Les Sociétés nationales disposent de structures de gestion leur permettant de réaliser et de développer les activités de RLF.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 3.1.1 ➤ Définiront précisément leur rôle et leurs fonctions en matière de RLF dans les différents types de situation qui peuvent se présenter, en tenant compte des résolutions du Mouvement.
- 3.1.2 ➤ Réviseront leurs statuts, conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* de la Fédération internationale, afin qu'ils reflètent leur rôle et leurs responsabilités en matière de RLF, tels qu'ils sont définis dans les Statuts et les résolutions du Mouvement.
- 3.1.3 ➤ Créeront ou réviseront des plans nationaux de stratégie et de développement, couvrant notamment les activités de RLF aux échelons national et international.
- 3.1.4 ➤ Établiront des liens opérationnels entre les services de recherches, les programmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, la gestion des volontaires et d'autres unités importantes, telles que la diffusion et l'information.
- 3.1.5 ➤ Développeront un système interne afin de soutenir les activités de RLF, notamment la gestion et le développement des services, ainsi que la participation des volontaires.

Le **CICR** :

- 3.1.6 ➤ Coordonnera ses activités avec la Fédération internationale, pour soutenir les Sociétés nationales dans la révision et l'amendement de leurs statuts et de leurs plans de développement et de stratégie.
- 3.1.7 ➤ D'ici 2009, révisera ses documents de politique générale et ses lignes directrices internes relatifs aux situations de violence (notamment les conflits) et à d'autres situations, afin de veiller à ce que les activités de RLF y soient incluses.

La **Fédération internationale** :

- 3.1.8 ➤ D'ici 2011, examinera et révisera ses documents de politique générale et de stratégie, ses outils et ses lignes directrices pour inclure les activités de RLF des Sociétés nationales dans tous les secteurs des programmes.
- 3.1.9 ➤ Soutiendra et encouragera activement l'inclusion du RLF dans la Stratégie 2010 lors de sa révision.
- 3.1.10 ➤ Aidera les Sociétés nationales, en coopération avec le CICR, à réviser leurs statuts et à intégrer les activités de RLF dans les plans de développement et de stratégie.
- 3.1.11 ➤ D'ici 2009, entreprendra un travail de cartographie des activités de développement organisationnel avec les Sociétés nationales et collaborera étroitement avec le CICR pour garantir l'intégration des activités de RLF.

Action 2

Inciter, par le biais de la promotion interne, le Mouvement à soutenir davantage et à mieux comprendre les activités de RLF

Le fait de mieux faire connaître aux composantes du Mouvement les responsabilités et les activités en matière de RLF améliorera leur compréhension et leur soutien à ce domaine d'activité. La communication sur les besoins en RLF étant insuffisante au sein du Réseau, des efforts permanents sont nécessaires pour assurer la sensibilisation et rassembler des informations. Ceux-ci déboucheront sur un sentiment plus grand d'être directement responsable des activités de RLF de la part des dirigeants des Sociétés nationales, sur une meilleure définition des besoins par les volontaires et le personnel, et sur une action plus intégrative.

Résultats attendus

- Tous les représentants des instances dirigeantes, les volontaires et le personnel comprennent l'importance des activités de RLF et les rôles respectifs des composantes du Mouvement.
- Les Sociétés nationales adoptent une approche cohérente de la promotion de leurs activités de RLF.
- La connaissance et la compréhension des activités de RLF sont renforcées dans l'ensemble des services et des programmes de l'organisation.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 3.2.1 ➤ Communiqueront régulièrement aux instances dirigeantes, aux volontaires et au personnel des informations sur les rôles respectifs des Sociétés nationales et du Réseau des liens familiaux dans le domaine du RLF.

- 3.2.2 ➤ Intégreront des informations sur le RLF dans les réunions internes et dans d'autres mécanismes de diffusion de l'information au sein de l'organisation.
- 3.2.3 ➤ Renforceront les relations entre leur département de la communication et leurs services de recherches, et élaboreront des plans d'action pour promouvoir les activités de RLF auprès du public.
- 3.2.4 ➤ Communiqueront régulièrement aux instances dirigeantes, au personnel et aux volontaires les résultats des réunions statutaires du Mouvement et les engagements pris en matière de RLF.

Le CICR :

- 3.2.5 ➤ D'ici 2009, entreprendra de recenser les lignes directrices et les outils de communication, et les révisera afin de garantir l'utilisation de termes clairs dans les définitions utilisées en matière de RLF.
- 3.2.6 ➤ Rappellera régulièrement à l'ensemble du personnel l'importance du RLF et le rôle joué par le CICR et par le Réseau des liens familiaux.

La Fédération internationale :

- 3.2.7 ➤ D'ici 2009, entreprendra de recenser les connaissances en matière d'activités de RLF au sein de son secrétariat et auprès du personnel de terrain, dans tous les secteurs des programmes, et élaborera des plans d'action pour remédier aux insuffisances.
- 3.2.8 ➤ Rappellera régulièrement à l'ensemble du personnel le rôle des composantes du Mouvement dans le domaine du RLF.

Action 3

Renforcer la communication avec les principales parties prenantes externes, de manière à positionner le Réseau des liens familiaux en tant que chef de file dans ce domaine

Pour améliorer leur efficacité dans le travail de RLF, les composantes du Mouvement doivent diffuser des informations et sensibiliser le public aux besoins des personnes séparées de leur famille. Le Mouvement doit promouvoir une image forte et homogène de ce service unique et profondément humain, en augmentant sa visibilité et en veillant à ce que le public, les gouvernements, les donateurs et les autres parties prenantes perçoivent les activités de RLF du Mouvement comme un service humanitaire d'importance vitale.

Résultats attendus

- Une image homogène du Réseau des liens familiaux est donnée aux principales parties prenantes externes concernées par ce travail.
- Les composantes du Mouvement prennent clairement position sur la nécessité de mener des activités de RLF, et mettent en évidence l'impact de ces activités sur les personnes et les populations touchées.
- Les parties prenantes concernées reconnaissent et soutiennent le rôle joué par les Sociétés nationales et le CICR/ACR dans le domaine du RLF.

Mise en oeuvre

Les **Sociétés nationales** et le **CICR** :

- 3.3.1 ➤ D'ici 2009, élaboreront et partageront avec le Réseau des liens familiaux, un *plan mondial de communication* pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie RLF. Ce plan comprendra :
- des messages clés sur les activités de RLF, adaptés aux divers publics cibles et contextes ;
 - des outils de communication permettant d'expliquer et de promouvoir les activités de RLF, le rôle du Réseau et la détresse des personnes laissées sans nouvelles de leurs proches ;
 - une importance accrue accordée au RLF dans les diverses activités de diffusion ;
 - la conception d'une identité visuelle pour le Réseau des liens familiaux ;
 - l'étude du concept des « ambassadeurs de bonne volonté » pour faire connaître l'impact qu'ont les séparations familiales et promouvoir les activités de RLF ;
 - la définition de perspectives promotionnelles ;
 - l'engagement de représentants des médias pour faire connaître les besoins en RLF et promouvoir les activités dans ce domaine.
- 3.3.2 ➤ Organiseront régulièrement des rencontres avec les personnes et les populations touchées afin de promouvoir les activités de RLF et le Réseau des liens familiaux.
- 3.3.3 ➤ Fourniront régulièrement des informations sur le RLF aux donateurs, aux autorités et à d'autres organisations.

Les **Sociétés nationales** :

- 3.3.4 ➤ D'ici 2013, élaboreront un plan de communication pour soutenir les activités de RLF. Les plans de communication des Sociétés nationales pourront être perfectionnés sur la base du *plan mondial de communication*.

La **Fédération internationale** :

- 3.3.5 ➤ D'ici 2009, diffusera aux Sociétés nationales le *Guide des communications* afin qu'elles l'utilisent pour promouvoir les activités de RLF.

Toutes les **composantes du Mouvement** :

- 3.3.6 ➤ Utiliseront les forums, les réunions et les réseaux existants pour attirer l'attention sur les personnes et les populations touchées par une séparation familiale et pour promouvoir le travail du Mouvement en matière de RLF.

4. Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie

La responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie RLF pour le Mouvement est partagée par toutes les composantes du Mouvement.

Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont individuellement responsables d'intégrer le contenu de cette Stratégie dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux échelons national, régional et international.

Chaque action définie dans la Stratégie est assortie de résultats attendus et de mesures de mise en œuvre. Il sera possible d'atteindre certains des résultats attendus grâce aux plans opérationnels annuels des diverses composantes du Mouvement, tandis que d'autres pourront être obtenus par le biais des programmes de renforcement des capacités du CICR, des programmes de développement organisationnel ou de gestion des catastrophes de la Fédération internationale, ou en partenariat avec les Sociétés nationales qui travaillent au niveau international. Les réunions régionales que le CICR organise pour les praticiens du RLF offrent d'autres occasions de mise en œuvre, au même titre que les réunions régionales de la Fédération internationale consacrées à la préparation et l'intervention en cas de catastrophe. En outre, des occasions supplémentaires se présentent dans le cadre des réunions statutaires régionales du Mouvement.

Le CICR, en tant que coordonnateur et conseiller technique du Mouvement dans le domaine du RLF, supervisera la mise en œuvre de la Stratégie en coopération avec les autres composantes du Mouvement. Il créera un groupe de mise en œuvre, qui comprendra également des Sociétés nationales et la Fédération internationale, et qui sera chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre. Ce groupe déterminera en priorité ce qui constituerait un succès si le Mouvement parvenait à réaliser les objectifs stratégiques et les actions individuelles, et élaborera des lignes directrices permettant d'évaluer ce succès. Des indicateurs seront définis aux niveaux mondial, régional et national pour évaluer les performances et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Vu que les critères de réussite sont très variables au sein du Réseau, il faut s'attendre à différents degrés de mise en œuvre et par conséquent viser différents buts pratiques. L'accent sera mis principalement sur le niveau communautaire, notamment les sections et les volontaires, afin de s'inspirer des exemples pratiques existants.

Lors du Conseil des Délégués en 2011 et 2015, le CICR présentera les résultats obtenus en se fondant sur une auto-évaluation réalisée par les composantes du Mouvement ; le cas échéant, les actions et/ou les objectifs pourront alors être ajustés. Chaque rapport présenté inclura un bref tour d'horizon des nouvelles tendances extérieures, ainsi que des recommandations relatives aux éventuelles modifications à apporter à l'approche stratégique.

En 2016, le CICR effectuera une réévaluation de la cartographie mondiale du Réseau des liens familiaux, afin de mesurer le progrès accomplis et de faire des recommandations sur d'éventuelles modifications à apporter à la Stratégie.

5. Ressources pour la mise en œuvre

Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie vont bien au-delà de la dimension « collecte de fonds ». Les ressources humaines, les différentes compétences et connaissances, une plus grande coopération et participation de toutes les composantes du Mouvement - ce sont des éléments qui jouent tous un rôle pour garantir une mise en œuvre réussie de la Stratégie.

La clé du succès, c'est l'engagement et le sentiment d'être directement responsable.

Dans une première étape vers cette appropriation, tous les niveaux, à commencer par la direction, doivent reconnaître que le RLF est une activité fondamentale. La reconnaissance et l'appropriation mèneront finalement à l'intégration des activités de RLF dans les structures des Sociétés nationales, ce qui est indispensable à la durabilité. Pour réussir à collecter des fonds et à mobiliser des ressources en faveur du RLF, l'accent doit être mis entièrement sur une plus grande promotion de la reconnaissance, ce qui induira un sentiment de responsabilité et d'engagement et mènera à l'intégration et enfin à la durabilité des activités de RLF.

Pour ce qui est de la collecte de fonds, le CICR, dans son rôle directeur pour les activités de RLF au sein du Mouvement, étudiera la possibilité de mettre en place des outils de financement.

Le développement des capacités des Sociétés nationales et le renforcement du Réseau des liens familiaux constituent un engagement à long terme. Par conséquent, le CICR et les Sociétés nationales participantes établiront des partenariats afin de soutenir le développement des capacités au sein du Réseau.

Toutes les Sociétés nationales ont la responsabilité d'aider les personnes sans nouvelles de leur famille. Chaque Société nationale inclura donc les activités de RLF dans ses plans nationaux de collecte de fonds, de manière à favoriser l'autofinancement de ce secteur d'activité.

Évaluation des contributions

Une évaluation des contributions dans le Réseau des liens familiaux permettra de rassembler des informations sur les compétences, les ressources, les outils, le temps et l'intérêt attribués aux activités de RLF au sein de chaque Société nationale, et d'optimiser l'utilisation de ces ressources pour répondre aux besoins au sein du Réseau.

Réseau des liens familiaux

Le Réseau des liens familiaux comprend le CICR (ACR et agences de recherches des délégations), et les services de recherches des Sociétés nationales. Il est aussi appelé le « Réseau ».

Outil de collecte de données du Réseau des liens familiaux

Outil commun de collecte de données à disposition de toutes les Sociétés nationales et du CICR pour rassembler des informations normalisées relatives aux activités de rétablissement des liens familiaux.

Extranet du Réseau des liens familiaux

Un extranet interactif pour le rétablissement des liens familiaux. L'extranet est un centre de ressources sur Internet offrant en ligne des outils de formation, des informations sur le RLF par contexte, des films, des photos, un réseau et des échanges d'informations.

Cartographie mondiale des capacités en matière de RLF

La cartographie mondiale du Réseau des liens familiaux a été entreprise entre 2005 et 2006 par le CICR et les Sociétés nationales. Elle comprenait trois évaluations : (i) les capacités des services de recherches des Sociétés nationales, (ii) l'aptitude du CICR/ACR à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique en matière de RLF auprès des Sociétés nationales, et (iii) une enquête sur les besoins initiaux en RLF.

Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF lors de catastrophes

Ce cadre de référence comprendra des informations sur le mécanisme de déploiement, la gestion des ressources humaines et la formation.

Mécanisme international d'intervention en matière de RLF en cas de catastrophe

Permettant de mobiliser les ressources du Mouvement afin d'intervenir rapidement là où nécessaire, aux échelons national, régional ou international.

Outils de gestion des performances en matière de RLF

Ces outils incluraient : des indicateurs de performance (comprenant des outils permettant d'évaluer l'opportunité de l'action et de faire une analyse contextuelle), le suivi et l'évaluation, et une évaluation de l'impact.

Unités régionales CICR/ACR

Le CICR étudiera l'établissement d'unités régionales CICR/ACR, qui serviraient de points de référence dans une région en matière de renforcement des capacités, de développement professionnel, de création de réseaux, et d'échanges d'informations dans le domaine du RLF. Ces unités étudieraient des problèmes relatifs au RLF dans une perspective régionale et élaboreraient des plans permettant de résoudre ces problèmes avec la Société nationale intéressée.

RLF (rétablissement des liens familiaux)

Le rétablissement des liens familiaux désigne l'ensemble des activités visant à prévenir la séparation, à rétablir et à maintenir des liens entre les membres d'une famille et à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues (*voir pages 6-8*).

Manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement

Manuel exhaustif sur le RLF pour le Mouvement, couvrant une grande variété de situations où le Mouvement est appelé à intervenir. Ce manuel comprendrait : des modules de formation et des études de cas, des explications sur la façon d'apporter un soutien moral aux bénéficiaires, au personnel et aux volontaires, la création de réseaux et de modèles de références communautaires, des compétences en matière de présentation, et des lignes directrices pour les différentes populations bénéficiaires.

Points de références des Sociétés nationales au niveau sous-régional pour les catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Un groupe de Sociétés nationales au sein d'une sous-région pourrait désigner une Société nationale pour qu'elle serve de point de référence en matière d'intervention dans le domaine du RLF lors de catastrophes. Le point de référence pourrait fournir une assistance en matière de RLF à la Société nationale touchée.

Services de recherches

Les services de recherches sont des unités qui, au sein des Sociétés nationales, aident à rétablir ou à maintenir des liens entre les membres de familles dispersées par un conflit armé ou d'autres situations de violence, des catastrophes naturelles, ou d'autres situations exigeant une intervention humanitaire. Les services de recherches des Sociétés nationales font partie du Réseau des liens familiaux et chacun d'entre eux mène ses activités conformément aux lignes directrices de l'ACR. *(N.B. dans certains pays, les services de recherches peuvent porter un autre nom).*

